

La Région Île-de-France adhérente du programme « L'abeille sentinelle de l'environnement® »

Mobilisation pour la sauvegarde des abeilles franciliennes

L'Île-de-France abrite une biodiversité rare et essentielle. Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité, la Région Île-de-France se mobilise pour la défense des abeilles et l'apiculture régionale. A travers elles, c'est l'environnement qui est préservé, tant elles sont essentielles dans la conservation de la biodiversité sur le territoire régional (car au-delà du miel, l'abeille participe activement à la pollinisation de plus de 80% des plantes à fleurs de notre planète).

Une Région qui agit en faveur de la biodiversité

La Région Île-de-France a engagé une politique ambitieuse en faveur des milieux naturels et de la biodiversité. Dès 2003, elle a élaboré avec ses partenaires une Charte régionale de la biodiversité. Plus de 250 structures travaillent aujourd'hui ensemble pour améliorer la connaissance des espèces, pour protéger la nature et pour sensibiliser chaque citoyen.

La Région Île-de-France est contre les OGM en pleins champs et développe fortement l'agriculture biologique.

La Région Île-de-France adhère à la Charte nationale pour la survie des abeilles

La Région s'engage pour la charte nationale à la survie des abeilles et la sauvegarde de la biodiversité appelée « L'abeille sentinelle de l'environnement® ». Elle s'engage ainsi à alerter, informer et sensibiliser aux différents périls qui menacent les abeilles.

Des ruches installées dans ses jardins et sur ses bases de loisirs.

La Région accueille depuis 2008 des ruches dans ses locaux à Paris, rue de Babylone au dessus de l'hémicycle du Conseil régional. Elles visent à tirer la sonnette d'alarme sur la situation de l'apiculture dans les campagnes et en particulier dans les zones de grande culture. La récolte est organisée par les agents régionaux et un apiculteur.

De par l'absence de traitement phytosanitaire et avec une température urbaine supérieure, les abeilles vivent aujourd'hui mieux en ville que dans les zones de grande culture. L'abeille devient « sentinelle de l'environnement ».

Cet engagement s'est poursuivi en 2009 et 2010 par l'installation d'environ 70 ruches sur les Bases régionales de Plein Air et de Loisirs.

Ouvertes toute l'année, couvrant près de 3.000 hectares, les bases de loisirs contribuent efficacement à la préservation de la biodiversité, de la qualité paysagère et environnementale ainsi qu'au renforcement de l'offre éducative en matière de sensibilisation des publics, notamment les plus jeunes (centres de loisirs, scolaires...).

L'Île-de-France est la 3^e Région française à s'engager dans la défense de l'abeille, après Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon.